

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 82

**DES ROUERGATS, SEIGNEURS DE CADARS,
CONQUÉRANTS DE TOULOUSE**

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
Jean MAUREL

Le texte qui vous est proposé est extrait de l'ouvrage, à paraître prochainement, de notre ami **Jean Maurel** : « *Imaginez un coin de Rouergue au temps des Rois* », préfacé par **M. Jean Delmas**, Directeur des Archives départementales de l'Aveyron.

L'ouvrage est en souscription jusqu'au 10 juin 1997 au prix de 120 F.
(Voir le bulletin de souscription joint à la « Lettre des Amis » n° 143 du mois d'avril).

*
* *

Est-il légitime, pour un Rouergat, de porter un intérêt *particulier* à l'*affaire de la régale* ? Certainement... puisque qu'ici eut ses racines un certain évêque de fort caractère.

Mais d'abord, de quoi s'agit-il ?

Au fil des siècles, on va observer quantité de frictions entre l'Eglise de Rome et le gouvernement de la France. Depuis Philippe le Bel et ses différends avec Boniface VIII, jusqu'aux initiatives du petit père Combes au début de ce siècle, en passant par Napoléon et ses démêlés avec Pie VII, les exemples fourmillent. En ce XVIIème siècle où va se développer la querelle de la *régale*, les rois de France ont, à vrai dire, quelques raisons de surveiller de près la force du pouvoir ecclésiastique. Car, pour des gouvernants, les guerres dites « *de Religion* » qui ont embrasé le pays au siècle précédent sont d'abord une leçon. Elles leur ont appris que rien n'est plus efficace qu'un zèle militant au service d'un dogme pour attiser la querelle entre les hommes. Maints épisodes de l'histoire d'ici et d'ailleurs vont confirmer, hélas ! cette fâcheuse loi.

C'est surtout avec les protestants - minorité s'estimant, non sans raison, menacée et même persécutée, et de ce fait soudée, mobilisable, pugnace - que les monarques au pouvoir au XVIIème siècle vont s'accrocher. Et si Henri IV a choisi de traiter cette question avec une main de velours, les dirigeants qui suivent : Louis XIII, Richelieu, Mazarin et surtout Louis XIV, préfèrent une main de fer. Le Roi-Soleil va, de la sorte, finir par révoquer en 1685 ce protocole de bonne conduite civile appelé « *Edit de Nantes* », œuvre du bon roi Henri. Mais vis à vis du camp d'en face et donc de la hiérarchie catholique, Louis XIV sait être tout aussi pressant si cela s'inscrit dans sa démarche vers ce pouvoir sans guère d'entraves qu'on va baptiser « monarchie absolue ». *L'affaire de la régale* est un exemple de ses coups d'autorité.

A l'origine de cette affaire, on trouve une prérogative, appelée « *la régale* », que le roi Louis XIV et ses prédécesseurs ont héritée des temps féodaux pour un bon tiers des diocèses de France : lorsque l'un de ces évêchés se trouve vacant, le monarque est en droit d'en empocher les revenus et est aussi habilité à nommer les titulaires des bénéfices sans charge d'âmes (c'est-à-dire essentiellement aux postes relatifs aux chapitres de chanoines). Or nos souverains, qui ont un royaume bâti autour d'un noyau primitif (l'Ile-de-France) par des rattachements successifs de provinces vivant selon des usages différents, tentent de

l'organiser de la façon la plus homogène possible... et de préférence dans le sens de leurs intérêts. C'est ainsi que, lorsque notre Roi-Soleil conquiert le Roussillon en 1659, il ne manque pas d'y installer l'impôt sur le sel : la gabelle, selon les règles en vigueur dans le Languedoc voisin. Dire que cela fut du goût des Catalans serait très exagéré. De même, alors que « *la régale* » n'est de tradition que pour certains évêchés, Louis XIV va décider en 1673 de l'étendre à tout le royaume. Les diocèses du midi de la France sont touchés au premier chef par cette décision.

Tous les évêques de France, qui sont depuis le règne de François 1er choisis par le roi, vont se soumettre, « s'aplatir » disent certains, en bons zéloteurs du monarque, devant cet accroissement de ses prétentions. Tous sauf deux ! L'un des deux, Mgr Pavillon, évêque d'Alet (près de Limoux), meurt peu après le déclenchement de l'affaire. Il n'en reste qu'un...

Et celui-là a des racines rouergates.

Il aura l'aplomb et le courage de dire, et répéter, en substance : « *trop c'est trop, Sire ! N'abaissez pas le standing de vos évêques, ce corps intermédiaire entre vous et votre peuple...* ». Sous-entendu : « *en construisant la monarchie absolue, vous édifiez une forteresse. Mais les forteresses, Sire, ont pour seul destin d'être mises à bas, tôt ou tard...* ».

N'y a-t-il pas là un trait de caractère que l'on retrouve assez souvent parmi les Rouergats ? On en connaît, ici, de ces hommes qui manquent de souplesse d'échine lorsqu'ils estiment défendre ce qui est droit et sensé... Ce « rebelle », ce « résistant », que, de Rome, le Souverain Pontife va fermement soutenir, s'appelle **François-Etienne de Caulet**⁽¹⁾. Il est alors évêque de Pamiers. Et c'est un petit-fils d'Hugues de Caulet, seigneur de Cadars, en plein Ségala. Ce prélat, qui porte un nom bien rouergat, fut, assurément, un personnage !

La querelle de *la régale* s'envenime principalement parce que le pape du moment, Innocent XI, prend le parti de Mgr de Caulet : selon Rome, une décision comme l'extension du *droit de régale* relève de l'Eglise et non d'un monarque de droit divin fut-il roi de France. Si les choses ont pris mauvaise tournure, c'est en partie, dit-on, parce que les jésuites ont jeté de l'huile sur le feu. On attribue notamment un certain nombre de maladresses au confesseur du roi, un jésuite, ce père La Chaise dont un cimetière parisien portera plus tard le nom. Car Louis XIV a cherché le dialogue, l'apaisement. Il aurait envisagé de faire venir à Paris les deux évêques rebelles, Mgr Pavillon et Mgr de Caulet. Mais on dit que Bossuet, le célèbre prédicateur, évêque de Condom avant de l'être de Meaux, l'en aurait dissuadé : « *Gardez-vous en bien, Sire ! Les peuples qui les regardent comme deux saints persécutés, accourraient sur leur passage pour les honorer comme des martyrs et leur demander leur bénédiction* »⁽²⁾.

Louis XIV prend des sanctions contre Mgr de Caulet et fait notamment saisir ses revenus. Déjà vieux, l'évêque de Pamiers vit malaisément, mais ses admirateurs lui apportent leur soutien. L'un d'eux, qui connaît sa détresse financière, lui envoie une lettre de change de 2000 livres. On propose d'enfermer cet impudent à la Bastille. Mais le roi, qui sait la charité et le rayonnement du vieil évêque - peut-être l'admire-t-il - aurait répondu : « *Lorsque j'ai fait saisir le temporel de M. de Pamiers... je n'ai jamais prétendu*

qu'il mourût de faim, ni empêcher qu'on l'assistât ; il ne sera pas dit que sous mon règne, on aura puni quelqu'un pour avoir fait un acte de charité »⁽³⁾.

Le Roi-Soleil tira comme enseignement de ce conflit avec Mgr de Caulet, dit-on, qu'il valait mieux ne pas trop chatouiller à l'avenir les princes d'Eglise, et s'il n'a pas cédé sur la régale (le pape suivant va fermer les yeux et accepter tacitement ses prétentions), il sera attentif jusqu'à la fin de son règne à ne pas créer de nouveaux points de friction.

*
* *

Après nous être ainsi promenés de Toulouse à Pamiers et de Paris à Rome, allons jusqu'à Cadars, paroisse de Jouels et commune de Quins, pas très loin de Sauveterre. On trouve là une très belle demeure qui fut donc aux Caulet, naguère. Tout autant que le château, de vastes étendues encloses de murs de pierres sèches, aux abords du village, portent témoignage d'une puissante présence du passé.

« *Il est peut-être un peu osé de revendiquer les Caulet comme des Ségalis typiques* » diront certains. C'est vrai ! S'ils sont seigneurs de Cadars sur quatre générations, on n'est pas très assuré de leur généalogie avant la fin du XV^{ème} siècle, où on les voit enracinés à Rodez. Selon H. de Barrau, qui dit s'appuyer sur « *les archives du château de Cadars* »⁽⁴⁾, la souche de la famille serait bien dans ce village. Mais ce point reste incertain.

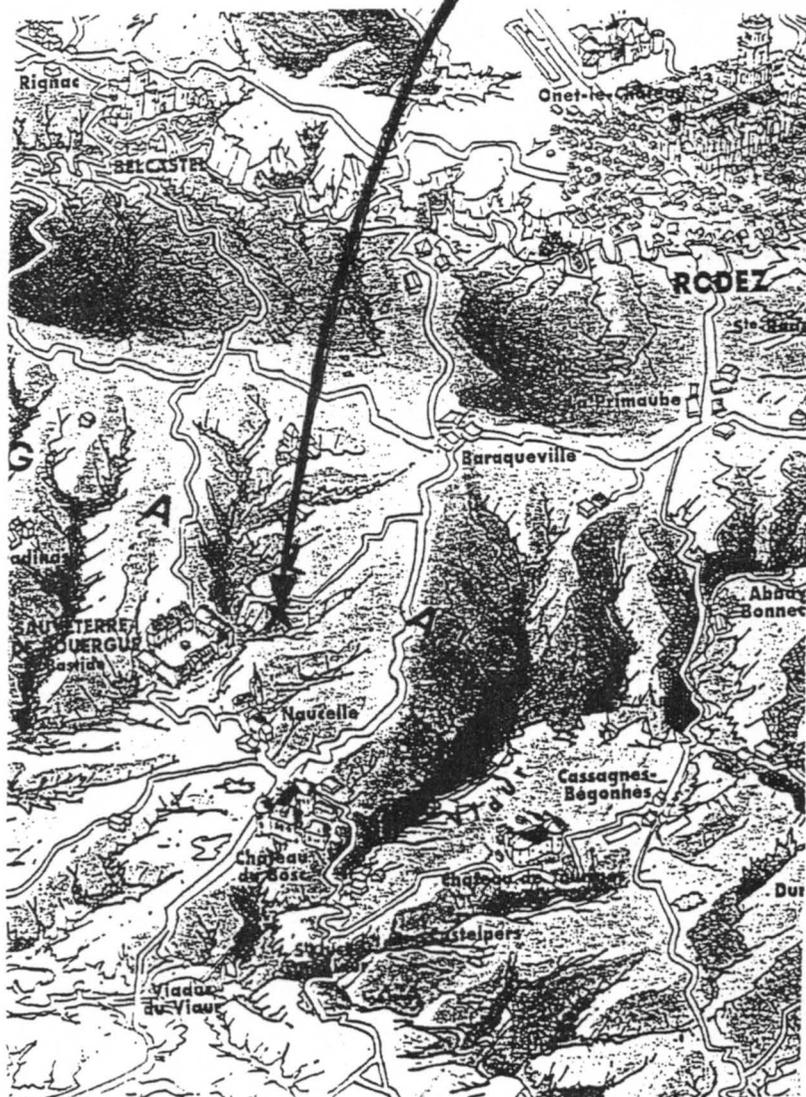
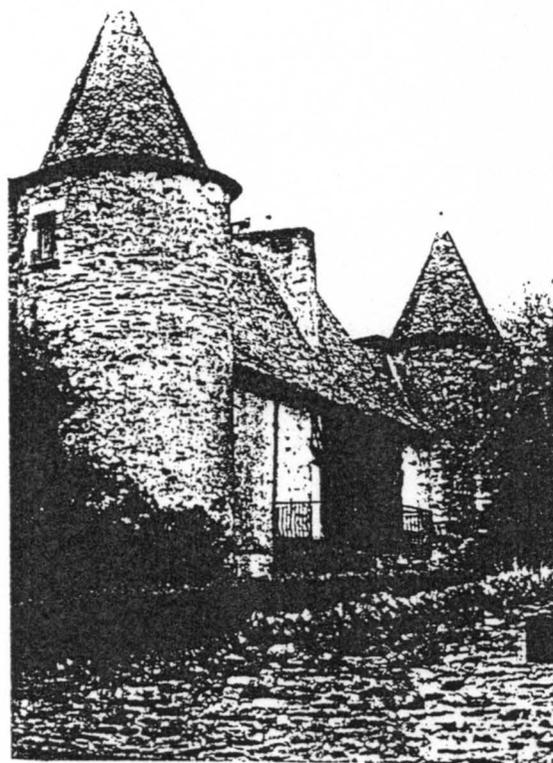
Vers l'an 1500, lorsque commence l'Ancien Régime, les Caulet apparaissent d'abord comme des notabilités ruthénoises. Ce sont des marchands prospères. C'est **Bernard Caulet** qui aurait acheté Cadars, en 1528, à un Pierre de Rossignol, époux de Gabrielle Brenguier⁽⁵⁾. Cet achat ne semble pas se concrétiser sans problèmes, car Pierre de Rossignol, son épouse, et les héritiers de la sœur de celle-ci : Françoise de Brenguier, dame de Pradels, créent procès. Lorsque l'affaire se traite devant le Parlement de Toulouse, ce n'est plus un homme qui représente les Caulet en 1537, mais « *Claire Cahuzac, veuve de Bernard Caulet, de son vivant merchant de Rodez, mère et légitime administreresse des personnes et biens de ses enfants et dud. feu son mary* »⁽⁶⁾.

Cette Claire Cahuzac semble être une de ces maîtresses-femmes dont les documents anciens laissent, ici ou là, soupçonner l'existence. Son mari, Bernard Caulet, avait organisé ses affaires en société avec deux autres marchands ruthénois, François Dardenne et François Boissière qui, notons-le au passage, est seigneur de Carcenac-Peyralès⁽⁷⁾. Lorsque Claire devient veuve et responsable de la destinée de la famille, elle ne lâche rien et confirme la participation à cette association⁽⁸⁾. Il ne faut peut-être pas s'étonner qu'avec cette *mamie* solide la descendance ait « bien réussi », comme disent les Rouergats.

Bernard Caulet et Claire Cahuzac ont cinq enfants : trois filles et deux garçons. Avec leur aîné, **Hugues Ier de Caulet**, seigneur de Cadars, la famille s'anoblit et s'enrichit de façon considérable. Ce Hugues est, entre autres choses, trésorier des domaines du Roi en Rouergue. Il est consul du Bourg en 1548. C'est un important brasseur d'affaires sur la place de Rodez, et on le voit agir comme un *quasi-banquier* vis à vis de nobles locaux.

SITUATION

GEOGRAPHIQUE



Hugues I^{er} de Caulet fut une personnalité ruthénoise de premier plan. Retenons par exemple ce que dit Robert Taussat de son rôle dans la création du collège de Jésuites de Rodez, qui, on le sait, abritera plus tard ce vieux Lycée Foch où nombre de Rouergats ont fait leurs humanités : « *Hugues de Caulet, seigneur de Cadars et de Combret, catholique fervent, avait éprouvé l'année précédente le dépit de voir son fils aîné converti à la Réforme par l'un de ses instituteurs. Le déplaisir qu'il en avait ressenti l'induisit à prendre personnellement l'initiative de rencontres avec les consuls de Bourg et de la Cité, quelques familles, et des représentants de la Compagnie de Jésus...* »⁽⁹⁾. Le collège est fondé peu après, en 1562.

Marié à Françoise d'Aulhou, Hugues I^{er} aura au moins *dix enfants*. Presque tous vont partir à la conquête de Toulouse à la suite de leur oncle Guillaume, frère d'Hugues I^{er}, qui a montré la voie. L'aîné des enfants, Hugues II, reste cependant au pays. Il apparaît comme l'héritier principal et reçoit une autre place, acquise par son père : Combret, près de Nauviale. On lui doit aussi la construction du château d'Olemps. Mais ce Hugues II sera touché de revers de fortune aux environs de 1620, et sa demeure d'Olemps va passer aux Rodat.

Hugues I^{er} donne par testament la seigneurie de Cadars à l'un des cadets : **François de Caulet**. Celui-ci, qui a déjà pris son envol vers Toulouse, exerce là-bas la fonction de « *Grand Maître Enquêteur et Général Réformateur des Eaux et Forêts, au gouvernement de Languedoc, Provence, Dauphiné* »⁽¹⁰⁾.

François de Caulet, seigneur de Cadars, se marie deux fois et a *5 enfants* du premier lit et *10 du second*. C'est un mâle du second lit, **Jean-Georges de Caulet**, né en 1623, qui lui succède comme seigneur de Cadars. Est-ce celui-là qui a vendu Cadars aux Pomairols, dont la famille tient Gramond tout à côté ? On peut le penser. Cette cession a dû se faire de son temps, car un acte notarié atteste la présence de cette nouvelle lignée seigneuriale à Cadars en 1659⁽¹¹⁾.

*
* *

Ce Jean-Georges-là, un cousin de l'évêque de Pamiers dont nous avons parlé tout au début, se coupe ainsi de ses racines rouergates. On le retrouve capitoul en 1665 : il est devenu vraiment toulousain.

Toulousain... et pas parisien. Certes, au XVI^{ème} siècle, Paris est déjà un lieu fort important. Le roi y a ses principales bases ; la Sorbonne rayonne ; le Parlement de Paris est l'institution qui « *donne le la* » en matière de droit. Mais notre actuelle capitale est loin d'avoir alors le lustre qu'elle va par la suite acquérir. Ainsi, comme place financière, Lyon prime Paris. On dit cependant qu'avec ses 200 000 habitants vers l'an 1500, Paris est la plus grosse cité de l'Occident.

Pour les Rouergats d'alors, Paris est loin. Or a moins de trois jours de cheval de Rodez, avec une population de l'ordre du quart de Paris, Toulouse apparaît aussi comme une cité de première importance, dominant la France de parler d'oc. Le vaste ressort de son Parlement lui donne un rayonnement très étendu. Sa prospérité commerciale, basée

notamment sur le pastel, est évidente. La difficulté de vaincre les distances et les atouts du Toulouse de ce temps expliquent sans doute que les Caulet aient choisi cette ville comme champ de conquête, plutôt que notre capitale comme le feront nombre d'Aveyronnais plus tard.

Dès la deuxième partie du XVIème siècle, les Caulet vont devenir des Toulousains de premier plan, tant par les fonctions qu'ils tiennent dans cette ville que par les alliances qu'ils y contractent. Si l'évêque de Pamiers, célébrité de la famille, est soutenu par de nombreux amis lorsque l'affaire de la régale le met en difficulté, l'importante tribu des Caulet lui est aussi d'un grand secours. Un biographe de Mgr de Caulet résume ainsi le poids toulousain de sa parentèle :

« Guillaume, frère d'Hugues et chef de la branche cadette, se voue à la carrière judiciaire et siège au Parlement de Toulouse. Dès lors, l'élan étant donné, ces Rouergats deviennent Toulousains. Au palais figurent comme conseillers les deux beau-frères de Guillaume et Hugues : Jean de Melet et Jean de Lanzelergie. Pierre, fils de Guillaume les y rejoint. Georges et Jean-Georges, fils d'Hugues (Ier), oncle et père de notre évêque, s'élèvent l'un au rang de doyen, l'autre au fauteuil de Président. La dignité présidentielle passera ensuite au frère, puis au neveu, enfin au petit neveu du prélat.

A toutes les générations, à toutes les branches de cette nombreuse famille, on trouve des présidents à mortier, des conseillers, des maîtres de requêtes, des avocats au Parlement. Les fils prennent femme et les filles mari dans des familles de parlementaires. Par ailleurs les Caulet sont apparentés à toute la noblesse de robe du Languedoc : les Papus, les Duranti, les Rech, les Garaud de Donneville, les Gragnague, les de la Terrasse, les de Nupces...

Le Parlement ne suffisant pas, les Caulet se casent dans l'administration des finances et y sont contrôleur de Languedoc comme Guillaume, l'un des oncles de l'évêque, où Président des Trésoriers de Toulouse, comme Jean-Georges, son père... tandis que Bertrand de Fleyres, son beau-frère est trésorier de Guienne. A moins qu'ils ne préfèrent l'administration des Eaux et Forêts comme François, oncle, et Jean-Georges, cousin de notre prélat... »⁽¹²⁾.

Il faudrait un livre entier pour passer en revue le destin des membres de cette famille. Notons par exemple qu'une des filles de Hugues Ier et Françoise d'Aulhou : Rose de Caulet, est l'épouse du célèbre président Duranti, qui fut assassiné par les ligueurs. De Jean-Georges, cet autre fils de Hugues Ier et Françoise d'Aulhou qui est « seigneur d'Auterive et de Secourieu, chevalier, conseiller et secrétaire de la chambre du Roi... pourvu de l'office de Président des Trésoriers de France en la Généralité de Toulouse... d'autre part conseiller au Parlement, puis Président au Parlement », et père de l'évêque de Pamiers, on dit qu'il était « un homme d'une probité reconnue, ce qui était cause qu'on lui confiait toutes les affaires publiques. Personne n'y eut plus de part que lui jusqu'à sa mort »⁽¹³⁾. A la génération suivante, Catherine, une sœur de l'évêque, devient femme de Jean de Levis, baron de Mirepoix, seigneur de Lavelanet, et sera un des plus sûrs soutiens du prélat de Pamiers. Un autre frère de l'évêque, Jean-Georges II de Caulet, seigneur de Gragnague, Tournefeuille, Ségouville et autres places, aura, lui, un petit-fils qui sera au XVIIème siècle un évêque de Grenoble de grande réputation. Etc...

Comme dignitaires de la vie municipale de Toulouse, on note Guillaume de Caulet, seigneur de la Balme, capitoul en 1585, 1595 et 1596 ; Jean de Caulet, écuyer, capitoul en 1628 ; Jean-Georges de Caulet, écuyer, seigneur de Cadars, capitoul en 1665 ; Tristan de Caulet, marquis de Grammont, maître de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre Royal de Saint-Louis et de Malte, capitoul gentilhomme en 1782, 83, 84, ... etc...

*
* *

Quelle trace ont laissé les Caulet au château de Cadars ? Qui a fait quoi, dans ce qui subsiste sur ce site ? Poser cette question c'est accepter de se colleter avec bien des zones d'ombres. Après les Caulet, viennent les Pomairols, vers le milieu du XVIIème siècle. Parmi tous les possibles, qui fut ici bâtisseur ?

Jean Delmas date le château du XVIème siècle⁽¹⁴⁾. Certains détails architecturaux, comme la forme des fenêtres, le dessin des bouches à feu... confortent ce diagnostic. « *La bouche à feu est parfaitement caractéristique du XVIème et du début du XVIIème siècle* », nous apprend Jacques Miquel⁽¹⁵⁾. Celles de Cadars sont visiblement « *destinées à des armes légères et portatives* » dont l'usage s'est développé au XVIème siècle et leur emploi devait sans doute être de quelque utilité, en ce temps-là, avec ces Guerres de Religion qui valaient au pays de connaître les calamités apportées par toute guerre civile.

Or, dire que l'essentiel du château est du XVIème siècle, c'est asseoir l'idée que les Caulet, qui sont alors les maîtres du site, ont édifié le bâtiment. La lecture du compoix de Verdun, de 1609, cependant, fait question. On y cite en effet un château avec « *salles, torres, cambres, bassecourt, hertz, verdié et bosc tout tenen...* » (= salles, tours, chambres, basse-cour, jardins, verger et bois d'un seul tenant...), mais aussi, à côté, une habitation *vieille*, également dotée de *tours*. Que sont devenues ces deux générations de bâtiments ? Celle que le compoix présente comme récente en 1609 s'identifie-t-elle avec la demeure d'à présent ? Et aurait-elle été bâtie par les Caulet ? C'est une hypothèse envisageable, compte tenu des détails architecturaux évoqués ci-dessus.

Et on peut aussi s'appuyer sur la mémoire des hommes, source puissante de compréhension du passé. La tradition familiale des propriétaires actuels du château, M. et Mme Elie Estivals, inclinerait aussi à penser que la partie plus ancienne a disparu.

Elie Estivals raconte :

« On disait, dans ma famille qu'il y avait une grande salle où les Pomairols recevaient, lorsqu'ils organisaient des parties de chasse, dans le bâtiment qui ferme la cour, à l'Ouest. Mon père me contait aussi qu'au delà, vers le Sud, se trouvait une tour carrée, disparue lorsqu'on a construit les communs que vous voyez aujourd'hui. »

La chapelle était au Sud de la cour, en face de la demeure où nous habitons maintenant. A côté, se trouvait le four, dont il subsiste des éléments, et un peu au delà, vers l'entrée de la cour, il y avait un sécadou.

Mais ce dont j'ai bonne souvenance, c'est de la façon dont la cour était fermée. Il y avait un grand portail surmonté d'une arche. Le mur était large, comme une sorte de

chemin de ronde. Je m'amusais à courir dessus. Il venait se raccorder avec la terrasse qui subsiste, au Nord du château. Au changement de direction de ce mur, il y avait une petite tourelle ».

Cette tour abolie et le bâtiment contigu, dont parle Elie Estivals, formaient-ils la vieille habitation citée dans le compoix ? Peut-être...

Et quel est l'homme, dans la lignée des Caulet, qui aurait bâti ici ? Est-ce Hugues Ier, ou François ? Aucun texte ne l'a révélé jusqu'à ce jour. A verser au dossier que l'autre demeure campagnarde que posséda Hugues Ier de Caulet, le château de Combret près de Nauviale, présente de curieuses ressemblances architecturales avec ce qu'est, ou ce qu'a pu être, Cadars.

*
* *

Avec cette saga des Caulet, seigneurs de Cadars, ici brièvement évoquée, on a seulement soulevé une toute petite brindille de l'histoire plus générale de la diaspora rouergate. Faut-il voir les Caulet comme des précurseurs dans la vaste aventure des migrants de cette origine ?

Le Rouergue est un pays *naisseur*, on l'a souvent dit. Et ses hommes ont essaimé partout. Mais on mesure mal ce que fut l'émigration aux temps d'Ancien Régime. Il y eut, on le sait, des mouvements vers la Catalogne⁽¹⁶⁾. Il y eut aussi des mouvements vers le Languedoc. On se souvient que E. Le Roy-Ladurie a présenté le Rouergue comme une des sources principales de mendiants qui s'agglutinaient dans les villes de ce territoire. On trouve nombre d'allusions ponctuelles de personnes parties en Languedoc dans quantité de registres paroissiaux rouergats anciens. Quel fut le volume de ces flux ? Bien difficile à dire... Les historiens s'accordent cependant à penser que ces migrations furent, au temps des rois, loin d'avoir une ampleur comparable à ce que l'on connaîtra à partir du XIXème siècle, au moins pour le Ségala.

En fait, le cas des Caulet serait plutôt caractéristique de l'exil imposé à une élite qui ne trouve pas en Rouergue un champ suffisant pour développer ses talents. Le phénomène n'est-il pas, d'ailleurs, encore actuel ? Et ne faut-il pas remarquer qu'à la différence de ses frères qui acceptent de s'exiler sur les bords de Garonne, le fils aîné de Hugues I et Françoise d'Aulhou : Hugues II, qui reste au pays, ne va guère prospérer. Il plonge, à la suite de mauvaises affaires.

Les Caulet ne sont pas les seuls à s'être épanouis sous le ciel de Toulouse. Ph. Wolff a conté la venue dans cette ville, au XIVème siècle, des Buisson, marchands d'Aubin, dont une branche, restée au pays, donne plus tard les marquis de Bournazel⁽¹⁷⁾. Il y a aussi les Assézat, originaires d'Espalion, dont le merveilleux hôtel, à Toulouse, sert à présent d'écrin à la collection Bemberg, et sans doute bien d'autres dont l'aventure mériterait d'être contée.

NOTES

(1) Parmi les écrits consacrés à Mgr François-Etienne de Caulet ou aux Caulet en général, on peut notamment distinguer :

- Mgr J.M. VIDAL : *François-Etienne de Caulet, évêque de Pamiers* - E. de Boccard, Paris, 1939 ;
- Mgr J.M. VIDAL : *Dans l'entourage des Caulet. La parenté de l'évêque* - Castillon-en-Couserans, 1934 ;
- Marc DUBRUEL (S.J.) : La querelle de la régale sous Louis XIV in *Revue des Questions Historiques* - Plon, Paris, 1922 - pp. 252-311 ;
- Mgr Clément TOURNIER : *Toulouse dans le rayonnement de Caulet, évêque de Pamiers* - Thouars, Imprimerie nouvelle, 1939 ?.

S'ajoutent à ces textes, les mentions des Caulet dans divers dictionnaires de biographies, ou encore dans les classiques de la généalogie : H. de Barrau, Villain, Sahut d'Izarn, Navelle... Il faut observer que les dires de ces auteurs ne sont pas entièrement homogènes à propos de cette abondante famille. Notre objectif étant de montrer une expatriation de Rouergats qui maintiennent leurs racines, ici, pendant deux ou trois générations, plutôt que d'écrire l'histoire d'une lignée, nous avons essayé de faire le choix le plus judicieux dans les informations disponibles, en éliminant par exemple ce qui est contredit par des documents originaux. Malgré cela, il se peut, qu'ici ou là, aient subsisté quelques inexactitudes, de second ordre, pensons-nous.

(2) *Biographie Universelle Michaud, Ancienne et Moderne* - Paris, Desplaces, s. d. (vers 1880) - Tome 7, pp. 251-252.

(3) *Biographie Universelle...*, op. cit. - T 7, p. 252.

(4) Archives parties ailleurs, dans des circonstances que nous a contées M. Elie Estivals.

(5) André NAVELLE : *Familles nobles et notables du Midi Toulousain aux XVème et XVIème siècles*. Publication R.H.M., 1991 - Tome III, item Caulet.

(6) A.D. Hte-Garonne B 30.

(7) Une sœur de Bernard Caulet, Marie, épouse d'ailleurs François de Boissière. A noter qu'une branche des Boissière s'implante à Toulouse, comme les Caulet.

(8) A. SAHUT d'ISARN : « Généalogies rouergates » in *Mémoires de la Société des Lettres* - Tome 28 - Rodez Sod. Lettres, 1964 - p. 101.

(9) Robert TAUSSAT : *Sept siècles autour de la cathédrale de Rodez* - Rodez, Ed. du Rouergue, 1992 - p. 234.

(10) Mgr J.M. VIDAL : *Dans l'entourage des Caulet. La parenté de l'évêque* - Castillon-en-Couserans, 1934.

(11) A.D. Av. 3E 3810. Il s'agit du pacte de mariage de « Pierre Flottes, marchand de la ville de Cordes... et Demoiselle Anne de Guarrigues, fille de feu Barthélémy Guarrigues, marchand quand vivoit de la ville de Sauveterre ». L'acte est daté du 15 janvier 1659 et situé « DANS LE CHATEAU DE CADARS, HABITATION DE Me Msr PIERRE DE POMEYROL, TREZORIER DE LA GENERALITE D'AGEN DE LA BASSE-GUIENNE ». A noter cependant qu'un fils de Jean-Georges, Pierre, probablement né avant la vente de Cadars, continue bien plus tard à porter le titre de Seigneur de Cadars. A noter aussi que la famille de Caulet vend Combret le 2 février 1641 (A.D. Av. E 1984).

(12) Mgr J.M. VIDAL : *François-Etienne de Caulet, Evêque de Pamiers (1610-1680)* - E. de Boccard, Paris, 1939

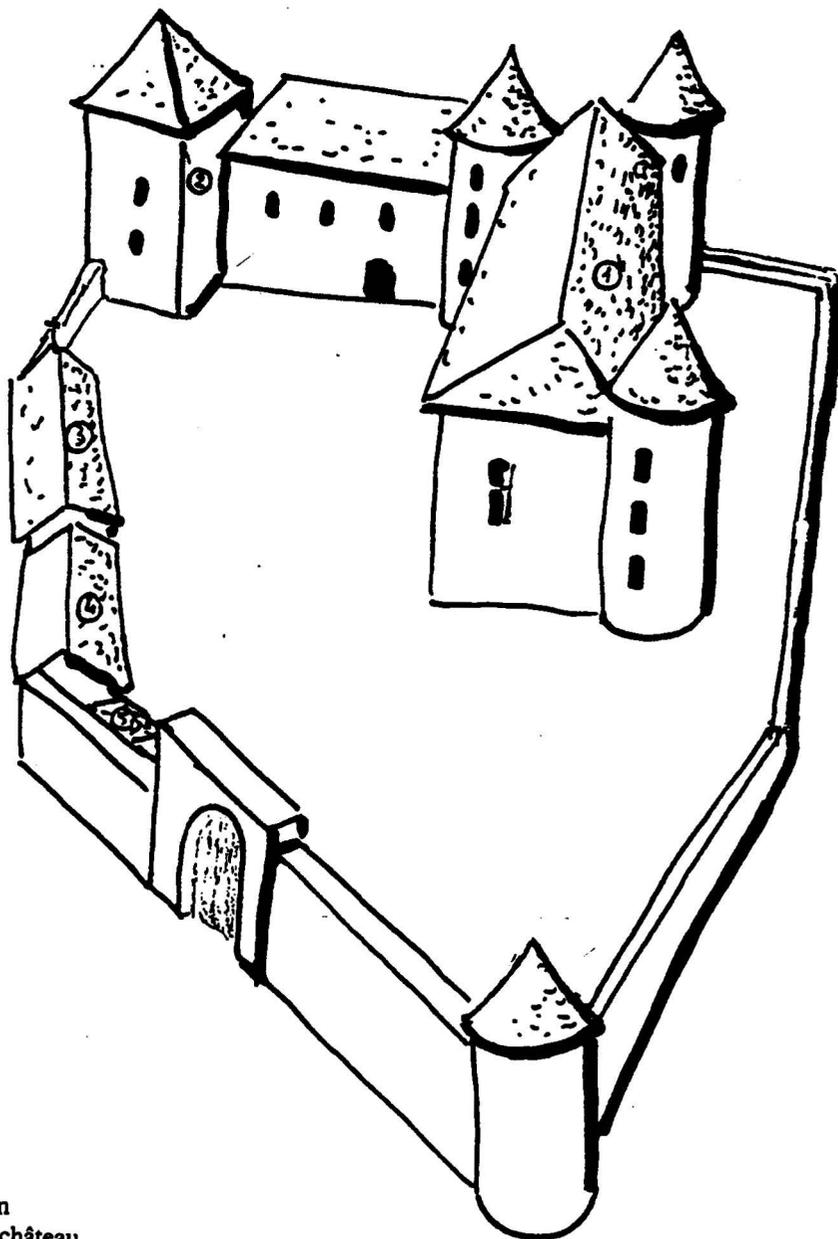
(13) Mgr J.M. VIDAL : *Dans l'entourage des Caulet. La parenté de l'évêque* - Castillon-en-Couserans, 1934 - p. 15.

(14) Jean DELMAS : « Le canton de Naucelle » in *Vivre en Rouergue* - n° 25, Hiver 1977 - p. 37.

(15) Jacques MIQUEL : *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age et l'organisation de la défense* - Rodez, Editions Françaises d'Arts Graphiques, 1981 - Tome I, p. 285 et Tome II, p. 220-221.

(16) Georges FRECHE dans son ouvrage : *Midi-Pyrénées au siècle des lumières...* (op. cit. - p. 388), se référant à NADAL et GIRALD : *La population catalane de 1553 à 1717* (Paris, SEVEN, 1960), indique que, à partir d'un comptage portant sur 2088 immigrants en Catalogne au temps de Louis XIII, 8,5 % venaient du Rouergue.

(17) Pour les BOISSON, voir par exemple : Louis d'ALAUZIER, « Les Boysson ou Buisson, marchands d'Antin, Figeac et Toulouse » in *Rouergue et Confins*, Rodez, Soc. des Lettres, 1959, pp. 109 à 119, ou encore NAVELLE, « Familles nobles du Midi Toulousain aux XVe et XVIe siècles », *RMH*, 1995, T. II, p. 187, et pour les ASSELAT, par exemple VILLAIN, *La France Moderne*, T. II, 1913, p. 1583.



Reconstitution
indicative du château
de Cadars au temps des Rois,
d'après la mémoire de la famille Estivals.
1 - partie probablement construite par les Caulet ;
2 - tour abolie ;
3 - chapelle ;
4 - four ;
5 - sécadou.